

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 décembre 2021

#### 1) Salle des fêtes

Un nouvel appel d'offres a été publié dans le Moniteur le 19 novembre pour les trois lots pour lesquels nous n'avons pas eu de réponses : gros œuvre/VRD, ossature bois, isolation/menuiseries intérieures L'appel d'offres sera clos à la fin du mois de décembre.

Eu égard aux relances d'appel d'offres effectuées d'une part et à la crise sanitaire d'autre part, ce dossier a pris du retard.

#### 2) Sondages sur le terrain de la maison communale 174 Route de Saint-Valery en Caux

Le terrain est impacté par deux périmètres de sécurité de cavités souterraines, dont une semble correspondre à un puits à chambre. Un sondage par l'entreprise Explor-e de Yerville en 2013 a été effectué. Le programme de sondages a mis en évidence la présence d'une chambre en relation avec un puits d'infiltration entre 17 et 19 m de profondeur. Le programme a été stoppé à ce niveau. Il est judicieux de réactiver ce programme de recherche afin de finaliser la caractérisation du vide et envisager un comblement éventuel.

De nouvelles méthodes d'investigation ont été développées par l'entreprise.

Le montant de la mission proposée est de 9 336 € TTC auquel s'ajoutent deux options :

1° sondage supplémentaire 462 € TTC

2° inspection vidéo avec relevé 3D supplémentaire 2 160 € TTC.

La commune peut bénéficier d'une subvention du Département de 40 % et de la DETR (Etat) de 20 à 30% (sous réserve de la liste des travaux éligibles pour 2022)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve les travaux susdits et charge M. le Maire de solliciter les subventions.

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022.

#### 3) Coût photocopies

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, fixe le prix de la copie papier ou numérisée à 1 € pour les demandes émanant des administrations, juristes, notaires, avocats. Les copies restent gratuites pour les habitants.

#### 4) Colis de Noël pour les anciens

Les colis de Noël aux anciens âgés de 67 ans et plus (82) seront distribués par les élus le samedi 18 décembre le matin.

#### 5) Arbre de Noël des enfants

Les enfants sont invités au cinéma de St Valery en Caux le mardi 14 décembre prochain, les petits le matin pour leur permettre de faire la sieste, et les grands l'après-midi.

Le Père Noël déposera aux écoles les jouets et les chocolats offerts par la commune avant les vacances scolaires.

## 6) Personnel communal

Monsieur le Maire fait le point sur les CDD en cours et les arrêts de maladie. Il précise qu'une offre d'emploi pour la rentrée de janvier est en cours pour le service de cantine et le ménage aux écoles le soir.

Monsieur le Maire informe le conseil de la suppression par l'Etat de l'AESH le midi pour une enfant en CE1/CE2. Contacts ont été pris avec l'Education Nationale et la MDPH afin de connaître les formalités de recrutement d'un agent pour remplacer l'AESH. Nous sommes toujours en attente des réponses malgré nos relances.

## 7) Travaux

### Eglise :

Il a été constaté qu'une partie du plafond en plâtre s'est détachée, coté nef sur la gauche. Nous allons faire venir une entreprise afin de déterminer l'ampleur des travaux. Pour information, la toiture a été vérifiée en novembre 2020.

### Prises de Noël sur l'éclairage public :

Nous devons remplacer 9 prises festives qui ne sont plus aux normes. Un devis a été transmis par le SDE76 d'un montant de 2 556.59 € TTC

Le reste à charge pour la commune s'élève à 1 171.77 € (prise en charge par le SDE76 de 1 384.82 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve le devis et charge M. le Maire de signer tout document contractuel. La dépense sera inscrite au BP 2022.

*M. Deneuve* propose pour l'année prochaine de prévoir des décorations de Noël devant l'épicerie.

Certains conseillers suggèrent de concentrer les illuminations uniquement sur les rues principales du village.

## 8) Questions diverses

*Mme Gauthier* demande si le repas des anciens au restaurant à St Valery en Caux le 11 novembre s'est bien déroulé. M. le Maire répond par l'affirmative, les invités étaient ravis de ce moment convivial et ont apprécié le menu.

*Mme Lhommet-Carpentier* demande des informations sur la location de la maison communale située 255 rue du four banal. La locataire va partir le 21 janvier prochain. La mise en location se fait par l'agence Nexity à Saint-Valery en Caux qui reçoit les demandes et effectue les visites.

*Mme Lhommet-Carpentier* demande si des réunions de commissions sont prévues. M. le Maire précise qu'elles peuvent être initiées par les conseillers qui le souhaitent.

*Mme Lanchon* demande si la permanence des élus va être réouverte. M. le Maire répond par la négative pour l'instant eu égard à l'évolution de la pandémie actuelle. Il précise que les administrés peuvent venir toute la journée ou appeler la mairie pour obtenir un rendez-vous avec les élus. Les dossiers sont traités en priorité par téléphone ou mail quand cela est possible.

*Mme Lanchon* souhaite savoir quand seront organisées les prochaines classes de neige à la Clusaz. M. Godefroy rappelle que les classes de neige ont lieu tous les deux ans habituellement pour les CM1/CM2 afin de permettre à tous les élèves d'aller à la montagne une fois pendant leur scolarité primaire.

Etant donné que les classes de CM1/CM2 et CE1/CE2 sont allées à la Clusaz en 2019, le prochain voyage serait prévu pour 2024.

*Mme Lanchon* rapporte les réparations à effectuer sur des radiateurs et sur des bureaux. M. le Maire précise que le personnel technique est déjà intervenu.

*Mme Lanchon* informe le conseil d'une mauvaise connexion internet aux écoles. M. le Maire indique que c'est fréquent en ce moment dans la commune, tous les bâtiments communaux seront fibrés prochainement.

*M. Deneuve* fait le point sur le compte-rendu du conseil d'école en précisant que 13 élèves sur 83 sont en difficulté et qu'ils vont être suivis par le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Pour terminer M. Godefroy informe le conseil que l'Association « Autour de l'Ecole » est dissoute, le solde du compte va être versé à la coopérative scolaire.